



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 7 février 2023

L'an deux mille vingt-trois le sept- février à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MM FAU- CRIQUET- OURCET- MONTAGNE- MOLIERES- NUNES -GARDELLE- LAROCHE- LENCOU- VIALA- MMES BONNASSIEUX - FADDI- AJCHENBAUM- FRASSIN - VALERO- AUSSAGUES (suppléante)- MM DAGUZAN- RAMUSCELLO- VIALA - RICARD- VERNHES- BOUTIE- BAZART- MAZARS -CURETTI- COLOMBIER- AYRAL – VANDENDRIESSSCHE - MOULET- GALZIN- ALBERT- THOMAS - GAYRAUD - MMES RABOU - ARMENGAUD – KAZIMIERCZAK

PROCURATIONS : MM CRIQUET a donné pouvoir à MME VALERO
MM BARBERA a donné pouvoir à MME AUSSAGUES
MM ALBERT a donné pouvoir à MM GALZIN

N° 2023/20

**Objet : EHPAD Résidence La Grèze : Ouverture de crédits Budget 2023 -
Section Investissement**

=====

- Vu l'article R314-68 du CASF,
- Vu l'article L1612-1 du CGCT,
- Vu l'instruction ministérielle N°DGCS/5C/DGCL/DGFIP/170 du 12 juillet 2018 relative à l'état des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD) des établissements sociaux et médico-sociaux gérés en M22,

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire, que dans l'attente du vote de l'EPRD 2023, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et ordonnancer les dépenses d'investissement de l'EHPAD dans la limite du quart des crédits ouverts à l'EPRD 2022, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant des crédits qui peuvent être engagés s'apprécient au niveau des chapitres de l'EPRD 2022.

Les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées à l'EPRD 2022 et également celles inscrites dans les décisions modificatives.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, seront inscrits à l'EPRD lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le montant des dépenses d'investissement inscrites à l'EPRD 2022 hors chapitre 021 – Remboursement des dettes financières s'élève à :

Chapitre	Crédits votés EPRD 2022	Crédits ouverts DM 2022	Montant total à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts
022	229 000,00 €	0,00 €	229 000,00 €	57 250,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à approuvé à la majorité
(2 contres : MM GARDELLE – LAROCHE)

- Autorise Monsieur le Président à engager, liquider et ordonnancer les dépenses d'investissement du budget annexe EHPAD Résidence La Grèze, jusqu'à l'adoption de l'EPRD 2023, les dépenses d'investissement comme mentionnées ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Président à inscrire les crédits correspondants à l'EPRD 2023 de l'EHPAD lors de son adoption.

Le Président
Thierry Bardou



Christian Galzin
Secrétaire de séance

